

4 M
Société par action simplifiée
au capital de 1 000,00 Euros
Siège : Allée Minier, Chemin des Cauvelles
13190 Allauch
R.C.S de Marseille : 910 090 836

PROCES-VERBAL DE DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
en date du 31/10/2023

L'an deux mille vingt-trois,
et le trente-et-un Octobre
à 10h00,

Les actionnaires de la société "4M" société par action simplifiée, au capital de 1 000,00 Euros, dont le siège social est au : Allée Minier, Chemin des cauvelles, 13910 ALLAUCH, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Marseille sous le numéro 910 090 836, se sont réunis audit siège sur la convocation de la présidence, faite par lettre remise en main propre en date du 16 Octobre 2023.

L'assemblée est présidée par Monsieur YANN MELLOULT, Président et associé :

Monsieur le Président constate que sont présents ou représentés :

- Lui-même , propriétaire de 237 actions
- Monsieur EDDY MELLOULT , propriétaire de 237 actions
- Monsieur WARREN MELLOULT , propriétaire de 237 actions
- Monsieur SELYAN MELLOULT , propriétaire de 237 actions
- la SA MELDIS, représenté par M. ADRIEN MELLOULT propriétaire de 52 actions

soit un total de 1000 actions
sur les 1000 actions composant le capital social.

Monsieur le Président déclare alors que l'assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Monsieur le Président dépose devant l'assemblée et met à la disposition de ses membres :

- un exemplaire de la lettre de convocation à la présente assemblée,
- le rapport de la gérance,
- les statuts de la société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.
- Une feuille de présence des associés

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés quinze jours au moins avant la date de la présente assemblée, ce dont l'assemblée lui donne acte à l'unanimité.

MY
MS
ME
MW


Monsieur le Président rappelle à l'assemblée qu'elle est réunie sur l'ordre du jour suivant :

- lecture du rapport de la gérance,
- modification de l'objet social,
- modification des statuts,
- pouvoirs à donner.

Puis il donne lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Après une brève discussion, les résolutions suivantes sont successivement mises aux voix :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale des associés après avoir entendu la lecture du rapport de la présidence, décide de procéder à une modification de l'objet social :

Anciennement :

La société a pour objet en France et à l'étranger, directement ou indirectement :

- La création, l'exploitation de tout fonds de commerce de restauration, bar, brasserie, pizzeria, sandwicherie, vente de boisson alcoolisées et non alcoolisées, etc- consommation sur place et à emporter ;
- Le négoce, la commercialisation, la distribution de produits et spécialités alimentaires (transformés ou non transformés, et non alimentaires, de boissons alcoolisées et non alcoolisées – épicerie fine – traiteur ;
- Toutes activités en relation avec les métiers de bouche ;
- L'animation d'ateliers de dégustation ;
- Toutes activités de conseil, de recherche, de communication, d'organisation d'évènements, par tous moyens pouvant se rattacher à l'objet social ;
- L'acquisition, l'exploitation, la concession de licence, la cession de tous procédés, marques, brevets et droits de propriété intellectuelles concernant lesdites activités, dès lors que ces activités ou opération peuvent se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires ;
- La création, acquisition, administration, prise à bail, location- gérance, sous-location, exploitation, vente de tous établissements, fonds de commerce, biens immobiliers se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ;
- La participation de la société par tous moyens, directement ou indirectement, dans toute opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de société, de fusion ou autrement ;
- La souscription de tout emprunt, sûreté, garanties dans l'intérêt de la société ;

Et généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

MY
MS
ME
MW
A

Nouvellement :

La Société a pour objet aussi bien sur le territoire de la République Française que sur les territoires des Etats étrangers:

- L'acquisition, la détention et la gestion d'un portefeuille de valeur mobilières, droits sociaux ou tous autres titres, détenus en plein propriété, nue-propriété ou usufruit, par voie d'achat, d'échange, d'apport, de souscription de parts, d'action, obligations, et de tous titres ou droits sociaux en général.
- La gestion, l'administration, les prestations de services de toute nature pour le compte de ses filiales, qu'il s'agisse de services de nature commerciale, industrielle, administrative ou financière,
- La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de société nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location- gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.
- et plus généralement toutes opérations de quelque nature qu'elles soient économique ou juridique, financière, civiles ou commerciales, peuvent se rattacher, directement ou indirectement, à cet objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires.

Cette résolution prend effet à compter du : 31/10/2023

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, comme conséquence de la modification de l'objet sous la première résolution décide de modifier ainsi qu'il suit l'article N°4 des statuts.

« TITRE I : ARTICLE N°4- OBJET SOCIAL

La Société a pour objet aussi bien sur le territoire de la République Française que sur les territoires des états étrangers :

La Société a pour objet aussi bien sur le territoire de la République Française que sur les territoires des Etats étrangers:

- L'acquisition , la détention et la gestion d'un portefeuille de valeur mobilières, droits sociaux ou tous autres titres, détenus en plein propriété, nue-propriété ou usufruit, par voie d'achat, d'échange, d'apport, de souscription de parts, d'action, obligations, et de tous titres ou droits sociaux en général.
- La gestion, l'administration, les prestations de services de toute nature pour le compte de ses filiales, qu'il s'agisse de services de nature commerciale, industrielle, administrative ou financière,
- La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de société

MY
MS
ME
MW
A

nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location- gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.

- et plus généralement toutes opérations de quelque nature qu'elles soient économique ou juridique, financière, civiles ou commerciales, peuvent se rattacher, directement ou indirectement, à cet objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Les associés donnent tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales partout où besoin sera.

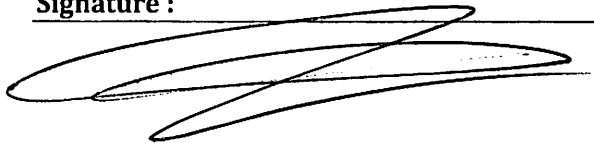
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11 h.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture, a été signé par la gérance et les associés présents.

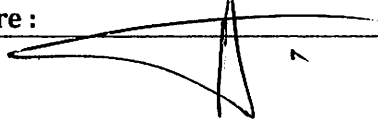
Monsieur YANN MELLOULT, Président Associé,

Signature :



Monsieur EDDY MELLOULT, Associé

Signature :



Monsieur WARREN MELLOULT, Associé,

Signature :



Monsieur SELVAN MELLOULT, Associé

Signature :



SA MELDIS, représenté par M. ADRIEN MELLOULT

Signature :

